

**PROCES VERBAL**  
**Séance du 08/06/2021**

L'an 2021, le 8 Juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie, sous la présidence de Mr DUCHALAIS Alain, Maire.

Présents : M. DUCHALAIS Alain, Maire, Mmes : BONNEAU Isabelle, COCHIN-GUIGNEBERT Véronique, MICELI Françoise, MOREAU Céline Kim, MORIN MATTE Catherine, THIBAUT Annie, VRILLON Brigitte, MM : ARNOULT Thierry, AUGIRON Rodolphe, LABOUTE Jean-Pierre, LESCURE Pierre, MÉTAIS Christian, RABIER Jean-Claude, VITORIA Jean Raymond.

Excusés : ayant donné procuration : Mmes : LECLERC Claudine à Mme MICELI Françoise, OURY Liliane à M. VITORIA Jean Raymond, MM : CARNIAUX Julien à M. DUCHALAIS Alain, LEGAY Nicolas à M. RABIER Jean-Claude

Excusé : M. AUGIRON Rodolphe arrivé à 20h10

Secrétaire de séance : M. RABIER Jean-Claude.

Nombres de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- En exercice : 15

Date de la convocation : 01/06/2021

Date d'affichage : 02/06/2021

Le procès-verbal de la séance du 11 mai 2021 a été lu et adopté.

**2021\_06\_01 - Choix entreprise "Aménagement Route de la Haye**

Le maire informe qu'une consultation a été lancée de manière dématérialisée mi-mars 2021 concernant le dossier d'Aménagement de la route de la Haye, dépôt des offres au plus tard le 03 mai 2021 par les entreprises.

La commission d'appel d'offre a procédé à l'ouverture des plis le 06 mai 2021 : il y a eu 4 réponses, toutes recevables.

Suite à la commission d'ouverture des plis, l'Agence Technique Départementale a effectué le rapport d'analyse des offres. Cette analyse a été étudiée par la commission d'appel d'offre le 31 mai 2021 afin de faire le choix de l'entreprise pour exécuter les travaux Route de la Haye.

La commission d'appel d'offres propose au conseil municipal de retenir la société COLAS France pour un montant HT de 135 665.50€.

**Décision :**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de retenir la société COLAS France pour réaliser les travaux de "Aménagement Route de la Haye" pour un montant HT de 135 665.50€.
- de donner tout pouvoir au maire pour signer les documents relatifs à ce dossier.

Arrivée de M AUGIRON Rodolphe à 20h10

**2021\_06\_02 - Tarifs local jeunes été 2021**

Le Maire informe le conseil que des sorties sont prévues pour le local jeunes. Il advient au conseil de fixer les montants des contributions à ces sorties.

Dates	Sorties	Tarifs CEJ	Tarifs HORS CEJ
Du 03/07 au 04/07/21	Bivouac 14-17ans Rillé (37)	40.00 €	80.00 €
Du 08/07 au 09/07/21	Bivouac Tournon Saint Martin	40.00 €	80.00 €
Du 12 /07 au13/07/21	Bivouac Amboise - vélo	40.00 €	80.00 €
Le 15/07/21	Gyropode Chambord	15.00 €	30.00 €
Du19/07 au 21/07/21	Mini Séjour Koh Lanta 10-12 ans	35.00 €	70.00 €
Le 27/07/21	Parc sportif - Monnaie	15.00 €	30.00 €
Le 29/07/21	Gyropode Laser game -Chinon	30.00 €	60.00 €

Ces sorties pourront être payées par Chèques, Espèces, Chèques vacances, passeport temps libre.

Décision :

Le Conseil valide à l'unanimité les tarifs et les moyens de paiement ci-dessus.

#### **2021\_06\_03 - Modification statuts syndicat vidéoprotection**

Le syndicat intercommunal de vidéo protection désire intégrer 6 nouvelles communes.

Il demande à chaque commune membre de se prononcer sur l'intégration des communes de Cellettes, Chaumont sur Tharonne, Dhuizon, Herbault, Mareuil sur Cher, Nouan le Fuzelier et Vouzon avec une date d'effet au 01 Août 2021

Il demande également d'approuver la modification de l'article 1 statuts du Syndicat Intercommunal de Vidéo Protection.

#### **Décision :**

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, l'intégration des communes citées ci-dessus à compter du 01 Aout 2021 et approuve la modification de l'article 1 concernant les statuts du Syndicat Intercommunal de Vidéo Protection.

#### **2021\_06\_04 - Prix du repas 13 juillet 2021**

La responsable de la commission animation présente le programme des festivités prévues pour la fête nationale, qui se dérouleront le samedi 13 juillet 2021, et demande au conseil de se prononcer sur le montant de la participation financière à réclamer aux personnes extérieures à la commune qui souhaiteront profiter du repas.

La gratuité est assurée pour les habitants de la commune.

#### **Décision :**

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité décide que la participation au repas de la fête du 13 juillet sera fixée à 12 € par personne extérieure à la commune.

#### **2021\_06\_05 - Création de poste**

M le Maire informe le conseil municipal qu'un agent de la collectivité a fait valoir son droit à la retraite au 13 Aout 2021. Cet agent occupait le poste de Brigadier-Chef Principal à temps complet.

Pour pallier son remplacement la mairie doit procéder à un appel de candidature. Le maire demande au conseil municipal son accord pour la création d'un poste de gardien brigadier à temps complet à compter du 01 septembre 2021.

#### **Décision :**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- La création d'un poste de gardien brigadier à temps complet à compter du 01 septembre 2021,

### **2021\_06\_06 - Suppressions et créations**

A la vue des inscriptions au centre de loisirs pour la période estivale, il advient de modifier les contrats CEE votés lors du conseil de mai 2021

#### **ANNULE**

du 28/06/2021 au 31/07/2021 : 1 CEE BAFA de 24 jours (avec prépa)

du 06/07/2021 au 31/07/2021 : 1 CEE BAFA de 19 jours (avec prépa)

du 06/07/2021 au 31/07/2021 : 1 CEE BAFA de 19 jours (avec prépa)

#### **REMPPLACER PAR**

du 28/06/2021 au 27/07/2021 : 1 CEE BAFA de 21 jours (avec prépa)

du 05/07/2021 au 31/07/2021 : 1 CEE BAFA de 19 jours (avec prépa)

du 05/07/2021 au 31/07/2021 : 1 CEE BAFA de 19 jours (avec prépa)

#### **AJOUT**

du 05/07/2021 au 23/07/2021 : 1 CEE BAFA de 14 jours (avec prépa)

du 08/07/2021 au 31/07/2021 : 1 CEE BAFA de 16 jours (avec prépa)

du 23/08/2021 au 31/08/2021 : 1 CEE BAFA de 7 jours

Le Maire demande l'accord du conseil municipal.

#### **Décision :**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- La suppression des 3 contrats CEE ci-dessus
- Autorise le recrutement des 6 contrats CEE énumérés
- Donne tout pouvoir au maire pour signer les documents relatifs à ce dossier.

### **2021\_06\_07 - Décision modificative n°1 Budget commune**

Suite à la délibération du 11/05/2021 concernant les créances éteintes, il est nécessaire de faire des ajustements budgétaires sur le budget commune.

<b>Section de fonctionnement</b>		<b>DEPENSES</b>	
Articles	Libellé	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 022	Dépenses imprévues	2 000	
D 6542	Créances éteintes		2 000

#### **Décision :**

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la décision modificative n°1 ci-dessus concernant le budget commune.

### **2021\_06\_08 - Dénomination du chemin rural n°36**

Afin de faciliter l'adressage, il advient au conseil municipal de donner un nom au chemin rural n°36 se situant au carrefour Rue des Vieux Montils, Rue du Bac et Rue de Frileuse.

Il est proposé au conseil municipal le nom de « sentier des Vieux Montils ».

#### **Décision :**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de nommer le chemin rural n° 36 "Sentier des Vieux Montils".

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 21 heures.